



Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

9862^e

séance

Mercredi 19 février 2025, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Geng Shuang	(Chine)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Koudri
	Danemark	M ^{me} Lassen
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Shea
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M ^{me} Meyer
	Grèce	M. Sekeris
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Pakistan	M. Akram
	Panama	M. Alfaro de Alba
	République de Corée	M. Cho
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . .	Dame Barbara Woodward
	Sierra Leone	M ^{me} Karim
	Slovénie	M ^{me} Blokar Drobič
	Somalie	M. Abdullahi Yusuf

Ordre du jour

La situation en Libye

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir d'informer le Conseil de sécurité de l'évolution de la situation en Libye.

Il y a deux jours, la Libye a célébré le quatorzième anniversaire de la révolution du 17 février, mais le rêve d'une Libye civile, démocratique et prospère n'a toujours pas été réalisé. Des divisions profondément ancrées, une mauvaise gestion économique, des violations persistantes des droits humains et des intérêts intérieurs et extérieurs divergents continuent de saper l'unité et la stabilité de la Libye. Des progrès sont nécessaires de toute urgence dans le pays. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), créée par le Conseil, prend des mesures pour relancer le processus politique libyen, ancré dans les principes d'inclusion et d'appropriation nationale.

Je voudrais informer les membres sur les principaux efforts en cours.

Le 4 février, la MANUL a créé un Comité consultatif. Celui-ci est chargé de formuler des recommandations pour régler les questions litigieuses liées à la législation électorale qui entravent la tenue d'élections nationales. Il ne s'agit pas d'un organe de décision, mais ses propositions appuieront les efforts visant à lever les obstacles à l'organisation d'élections nationales en Libye. Le Comité est composé de 20 personnalités libyennes, dont des experts juridiques et constitutionnels. Trente-cinq pour cent d'entre elles sont des femmes.

Les 9 et 10 février, la MANUL a organisé la réunion inaugurale du Comité consultatif à Tripoli. De nombreuses parties prenantes libyennes, y compris des partis politiques, des mouvements sociaux et des groupes de femmes et de jeunes ont publiquement salué sa création comme une occasion de faire progresser le processus politique. Hier, le Comité s'est réuni à nouveau pour trois jours afin d'examiner en détail les questions litigieuses et de commencer à étudier les moyens de les régler.

Parallèlement, la MANUL prend également des mesures pour organiser un dialogue structuré entre Libyens sur les moyens de s'attaquer aux causes persistantes du conflit et de formuler une vision inclusive et participative de l'avenir de leur pays.

Consciente de l'importance qu'une économie forte, équitable et résiliente revêt pour la stabilité de la Libye, la MANUL facilite les consultations entre experts économiques libyens indépendants afin de recenser les priorités, les obstacles et les solutions pour parvenir à une bonne gouvernance économique. À cet égard, une réunion s'est tenue à Tunis les 10 et 11 février.

Les divisions et les rivalités autour du contrôle des institutions de l'État continuent de dominer le paysage politique et économique libyen. Malgré le dialogue engagé par la MANUL avec toutes les parties prenantes, aucun progrès n'a été réalisé dans l'élaboration d'un budget unifié ou d'un cadre de dépenses concerté. Il est indispensable de s'attaquer à ce problème afin d'appuyer les efforts déployés par la Banque centrale de Libye pour stabiliser la situation financière du pays et garantir la transparence et l'équité des dépenses publiques. Le désaccord sur la nomination des dirigeants du Bureau libyen d'audit s'est récemment aggravé, menaçant l'intégrité de l'organisme. L'ONU exhorte toutes les parties à respecter l'indépendance du Bureau et à préserver les organes de contrôle libyens de toute ingérence et de toute politisation.

Après six mois de procès et de décisions judiciaires contradictoires, le litige concernant le poste de Président du Haut Conseil d'État n'est toujours pas résolu. Bien que certains de ses membres tentent d'aplanir les divergences existantes, le Haut Conseil d'État reste profondément divisé et incapable de s'acquitter de son rôle institutionnel. La politisation et les divisions politiques entravent également les progrès sur la voie de la réconciliation nationale. Malgré un accord facilité par la MANUL en décembre entre le Conseil présidentiel, la Chambre des représentants et le Haut Conseil d'État sur un projet de loi de réconciliation nationale, les amendements apportés ultérieurement au projet de loi par les parlementaires ont suscité des inquiétudes quant à l'indépendance d'une future commission de réconciliation nationale.

Dans le courant du mois, à la faveur d'un processus mené par l'Union africaine, une charte de réconciliation a été approuvée à Zintan et adoptée le 14 février à Addis-Abeba, en marge du Sommet de l'Union africaine. Si certaines parties prenantes libyennes ont exprimé leur soutien à la charte, d'autres l'ont rejetée. La MANUL continue de dialoguer avec toutes les parties concernées pour les exhorter à mettre en œuvre un processus de réconciliation nationale inclusif et fondé sur les droits, à l'abri de toute ingérence politique.

Après le succès des élections locales dans 56 municipalités en novembre 2024, la Haute Commission électorale nationale a entamé les préparatifs pour le prochain cycle des élections des conseils municipaux dans 63 municipalités. La phase préliminaire de nomination des candidats s'est achevée, avec plus de 4 900 candidats nommés, dont 1 345 femmes. L'étape suivante est l'inscription des électeurs. Le financement fourni par le Gouvernement est essentiel pour permettre à la Haute Commission électorale nationale de mettre en œuvre la prochaine phase des élections des conseils municipaux.

Sur le plan de la sécurité, les activités des acteurs armés non étatiques et quasi-étatiques continuent de menacer la fragile stabilité de la Libye. Le 12 février, le Ministre d'État chargé des affaires gouvernementales, M. Adel Juma, a été blessé lors d'une attaque armée contre sa voiture à Tripoli. Nous demandons qu'une enquête approfondie et transparente soit menée afin que les auteurs soient traduits en justice. Dans le sud, l'Armée nationale libyenne a pris le contrôle d'une base militaire à Oubari, auparavant détenue par un officier militaire affilié au Gouvernement d'unité nationale.

L'accord de cessez-le-feu de 2020 n'a été que partiellement mis en œuvre. Il est essentiel que les autorités libyennes redoublent d'efforts pour mettre en œuvre les dispositions restantes afin d'améliorer la situation fragile en matière de sécurité et de créer les conditions nécessaires à la réunification et à la réforme des institutions chargées de la sécurité.

Il convient de souligner un fait positif, à savoir qu'en décembre, la MANUL a facilité la création d'une équipe technique conjointe composée d'officiers supérieurs

de l'armée et de la police du Gouvernement d'unité nationale et de l'Armée nationale libyenne. L'objectif est d'améliorer la coordination et l'échange d'informations en matière de sécurité aux frontières, de lutte contre le terrorisme et de migration irrégulière.

La poursuite des arrestations arbitraires et des disparitions forcées dans toute la Libye est très préoccupante. Nous prions les autorités libyennes de prendre des mesures urgentes pour mettre fin à ces pratiques et faire respecter les droits des détenus à une procédure régulière, y compris le droit à un procès équitable et d'être assisté par un avocat. La MANUL continue de collaborer avec les autorités pour renforcer les garanties juridiques, l'application du principe de responsabilité et l'espace civique. Le nombre croissant de décès en détention est inquiétant, 15 cas ayant été recensés depuis mars 2024. Si la MANUL s'est récemment vu accorder l'accès aux centres de détention de Mitiga, Benghazi et Beïda — un geste encourageant de la part des autorités concernées — un accès beaucoup plus large et des réformes systémiques sont nécessaires pour faire en sorte que le système judiciaire et pénitentiaire libyen se conforme aux normes internationales en matière de droits humains.

Les migrants et les demandeurs d'asile, y compris les enfants, continuent d'être victimes de graves violations de leurs droits fondamentaux en Libye, notamment d'actes de torture et de traitements cruels ou inhumains. La découverte alarmante et tragique de charniers à la suite de descentes menées sur des sites de traite des êtres humains met en lumière le grave danger auquel sont confrontés les migrants en Libye. Le 7 février, un charnier a été découvert dans une ferme à Jikharra, dans le nord-est de la Libye, et le lendemain, un autre charnier a été découvert à Koufra, dans le sud-est. À ce jour, 93 corps ont été exhumés à Jikharra et dans le district de Koufra.

Une enquête approfondie et indépendante s'impose pour traduire les auteurs en justice. Cela nous rappelle une fois de plus l'impératif urgent de protéger les migrants et de lutter contre la traite des personnes. En décembre, une mission conjointe de la MANUL et de l'équipe de pays des Nations Unies à Koufra a mené des échanges avec les autorités locales, les partenaires, les réfugiés et les communautés d'accueil afin de renforcer le soutien humanitaire aux réfugiés soudanais. Le chapitre libyen du plan régional d'aide aux réfugiés soudanais prévoit de venir en aide à 446 000 personnes en 2025 et aura besoin de 106 millions de dollars, soit deux fois plus qu'en 2024, alors que des réfugiés continuent d'arriver en Libye. J'appelle les donateurs à continuer de fournir un soutien pour répondre aux besoins croissants des réfugiés soudanais en Libye et dans toute la région.

La stabilité fragile qui règne en Libye est de plus en plus menacée. Les dirigeants du pays et les acteurs chargés de la sécurité ne font pas passer l'intérêt national avant les considérations motivées par leur concurrence à des fins politiques et personnelles. Je demande instamment aux membres du Conseil de soutenir la nouvelle Représentante spéciale, Hanna Tetteh, dans le cadre de ses efforts pour briser l'impasse politique, régler la crise prolongée en Libye et aider le peuple libyen à unifier les institutions libyennes et à organiser des élections nationales inclusives. M^{me} Tetteh prendra ses fonctions à Tripoli demain.

Je tiens par ailleurs à remercier sincèrement la Représentante spéciale adjointe, Stephanie Koury, qui, en tant que fonctionnaire responsable, a jeté des bases importantes pour le processus politique facilité par l'ONU.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

En attendant l'élection des présidents et vice-présidents des organes subsidiaires, et conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil à cet égard, j'ai l'honneur de rendre compte au Conseil de sécurité des travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Le rapport

couvrir la période allant du 17 décembre 2024 au 19 février 2025. Par souci de brièveté, je ne lirai pas le rapport, qui a été distribué aux membres du Comité et qui sera publié sur son site Web.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de l'exposé qu'elle a présenté ce matin. Je me félicite également de la récente nomination de M^{me} Hanna Tetteh en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Libye. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec elle pour mettre à profit l'élan créé par la nouvelle initiative politique de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Je me fais l'écho des remerciements adressés par la Secrétaire générale adjointe à la Représentante spéciale adjointe Koury pour le leadership dont elle a fait preuve au cours des neuf derniers mois.

Je voudrais faire trois observations.

Premièrement, nous nous félicitons de la création du Comité consultatif, qui constitue une première étape importante dans le parcours politique de la MANUL. Grâce aux compétences du Comité et sous la direction de la Représentante spéciale Tetteh, cette initiative pourrait permettre de tracer une voie positive vers une Libye plus stable et plus représentative.

Deuxièmement, le statu quo en Libye demeure fragile. La concurrence croissante entre les acteurs libyens pour les ressources de l'État exerce une pression sans précédent sur les institutions économiques libyennes, menaçant la paix, la stabilité et la sécurité de la Libye. À cette fin, nous nous félicitons de l'ajout, le mois dernier, d'un nouveau critère pour l'inscription sur la liste des sanctions des Nations Unies concernant la Libye, afin d'amener les acteurs qui exploitent le pétrole brut et les produits pétroliers libyens à répondre de leurs actes et de contribuer à la sauvegarde des ressources libyennes.

Troisièmement, nous sommes choqués par la découverte récente de multiples charniers contenant des dépouilles de migrants. Selon le rapport final du Groupe d'experts (S/2024/914), les réseaux de trafiquants libyens continuent de se développer. Le Royaume-Uni soutient l'appel de la MANUL visant à ce qu'une enquête exhaustive soit menée à la suite de ces découvertes. Nous encourageons les dirigeants libyens à collaborer avec l'ONU et la communauté humanitaire pour mettre fin à l'impunité de ceux qui font commerce de la souffrance humaine et pour veiller à ce que tous les migrants et tous les réfugiés soient traités conformément au droit international des droits humains.

Le Royaume-Uni a récemment alloué 5,6 millions de dollars à l'action en faveur des réfugiés en Libye.

Tant qu'un accord politique unificateur n'aura pas été conclu en Libye, il sera impossible de libérer son immense potentiel. Le Royaume-Uni exhorte les dirigeants libyens à collaborer sérieusement avec la Représentante spéciale Tetteh et à participer au processus politique mené par la MANUL, dans l'intérêt de tous les Libyens.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Rosemary DiCarlo, de son exposé.

Nous nous félicitons de la nomination de M^{me} Hanna Tetteh en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Libye et Cheffe de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). La longue période durant laquelle la Mission a mené ses activités sans avoir à sa tête une personne nommée par le Conseil de

sécurité a déjà eu des effets néfastes sur le processus de règlement de la situation en Libye. Malheureusement, la situation a été exacerbée par les méthodes de travail douteuses des responsables par intérim de la MANUL, que nous avons évoquées ouvertement dans cette salle, ainsi que par la promotion d'initiatives qui ont été élaborées et adoptées sans la participation du peuple libyen.

Parmi ces propositions controversées figure le prétendu « Comité consultatif », créé récemment sous les auspices de la MANUL sans consulter les membres du Conseil, et dont la tâche consiste à formuler des recommandations pour relancer le processus politique en Libye. Comme nous nous en souvenons tous très bien, les cadres de ce type créés par le passé ont été pour le moins inefficaces parce qu'ils n'étaient pas inclusifs et en raison des doutes des Libyens eux-mêmes quant à leur impartialité. Nous comprenons que cet organe a une fonction purement technique et que les solutions qu'il propose devront être approuvées par les principales parties prenantes libyennes avant d'être portées à l'attention des membres du Conseil. Dans le cas contraire, nous serons à nouveau confrontés à une tentative d'imposer aux Libyens quelque chose qu'ils considèrent inacceptable pour des raisons historiques, politiques, ethniques ou religieuses, autant de facteurs auxquels il faut accorder la plus grande attention.

La nouvelle Représentante spéciale aura la tâche difficile de corriger ces déséquilibres et de revitaliser les efforts de médiation de l'ONU en Libye dans l'intérêt du peuple libyen. Nous espérons que, dans le cadre de ses travaux, M^{me} Tetteh respectera strictement le mandat adopté par le Conseil. Nous attendons de la Représentante spéciale qu'elle adopte une approche impartiale, qu'elle évalue le climat politique dans le pays de manière objective et qu'elle soit sensible aux aspirations de son peuple. Il est inacceptable de promouvoir les intérêts de certains groupes d'États sous le couvert d'un règlement et d'encourager des cadres non inclusifs de soutien extérieur au processus politique libyen. L'unité du Conseil sur la question libyenne revêt la plus haute importance et nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour la préserver.

La Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Libye doit être une médiatrice honnête en ce qui concerne les parties prenantes libyennes. Toutes les propositions de la Représentante spéciale visant à régler le conflit doivent être réalistes et fondées sur un large consensus intralibyen. Il ne faut pas non plus négliger les échanges avec les personnalités et les institutions influentes du pays, qui peuvent contribuer à rétablir la confiance et à surmonter les divergences. Dans le même temps, il convient de rappeler que la MANUL est avant tout un organe d'assistance, et non un organe directeur externe. C'est aux Libyennes et aux Libyens eux-mêmes qu'il revient de jouer le rôle central dans la définition des paramètres du processus politique, sans leur imposer des solutions toutes faites.

Dans les circonstances actuelles, les efforts de médiation déployés par l'ONU doivent être axés sur l'objectif principal de relancer le dialogue national et de créer les conditions propices à la tenue d'élections nationales inclusives, avec la participation de toutes les forces politiques influentes du pays, y compris les représentants de l'ancien Gouvernement. Malheureusement, les tentatives en ce sens sont restées sans effet jusqu'à présent. Par conséquent, les parties seraient bien avisées de faire fond sur les acquis enregistrés, y compris les résultats de la coopération sur le volet interparlementaire. Il ne faut pas non plus oublier les initiatives de médiation des organisations régionales et de certains pays qui poursuivent les mêmes objectifs que l'ONU. Les efforts visant à promouvoir un processus de réconciliation nationale par l'intermédiaire de l'Union africaine recèlent selon nous un énorme potentiel. Nous espérons sincèrement qu'en prenant ces facteurs en considération, M^{me} Tetteh sera en mesure de sortir le processus politique libyen de l'impasse. Nous lui souhaitons

plein succès dans ses activités futures. En tant que membre permanent du Conseil, la Russie est prête à lui fournir toute l'assistance nécessaire à cette fin.

Nous suivons de près l'évolution de la situation en Libye, qui n'a pas été en mesure de surmonter la profonde crise institutionnelle systémique qui sévit dans le pays depuis l'agression menée par l'OTAN en 2011. Ce mois-ci marque le quatorzième anniversaire de l'intervention occidentale brutale qui a quasiment détruit l'État libyen et qui a entraîné une division de facto du pays, qui persiste aujourd'hui. Malheureusement, le risque d'un effondrement du pays existe toujours et de nombreux groupes armés sont toujours présents dans le pays. En janvier, ils se sont affrontés à proximité immédiate des banlieues de la capitale libyenne, en ayant notamment recours à des armes lourdes. À cet égard, nous ne pouvons que saluer les efforts déployés pour faciliter la création d'une armée libyenne unifiée. Cependant, tous ces projets doivent bénéficier de l'appui concerté des parties prenantes libyennes et être véritablement inclusifs et transparents. Jusqu'à présent, c'est malheureusement loin d'être le cas.

L'aggravation de la crise financière et économique en Libye est également très préoccupante. Dans un contexte de baisse des recettes provenant des exportations d'énergie, l'inflation augmente, les salaires ne sont pas payés et le niveau de vie baisse. La menace qui pèse sur la sécurité alimentaire persiste. Nous prenons note des efforts déployés par les parties prenantes libyennes pour remédier à la situation. Nous considérons qu'il est contreproductif de leur imposer des solutions toutes faites en matière de politique budgétaire et économique. Les Libyens considèrent cette tutelle comme une ingérence dans les affaires souveraines de leur pays. Les acteurs extérieurs seraient bien avisés de se concentrer plutôt sur la préservation des avoirs gelés de la Libye afin d'éviter qu'ils ne fassent l'objet de saisies étrangères. Là aussi, malheureusement, tout ne se passe pas toujours bien, comme nous le signalent régulièrement les Libyens.

Nous sommes convaincus que des progrès décisifs vers la normalisation de la situation en Libye ne pourront être accomplis que grâce aux efforts conjoints de toutes les parties prenantes libyennes et des acteurs internationaux et régionaux influents. Nous espérons que la MANUL, sous sa nouvelle direction, pourra enfin s'acquitter de son mandat et devenir un instrument efficace de coordination des efforts de médiation internationale dans le pays.

M. Sekeris (Grèce) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé. Je salue également la participation du représentant de la Libye à notre séance.

Puisque c'est la première fois que nous débattons de la situation en Libye depuis le début du mandat de la Grèce en tant que membre élu du Conseil, je voudrais souligner quelques points importants.

Tout d'abord, en tant que pays voisin, la Grèce est favorable à une Libye forte, stable et unifiée, libre de toute forme d'ingérence étrangère, un pays digne du fier peuple libyen. Nous soutenons pleinement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Libye. Dans le même temps, toutes ses actions doivent être guidées par l'adhésion aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le droit international, y compris la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

La stabilité en Libye reste primordiale pour la région, et surtout pour ses voisins immédiats, tels que la Grèce, qui sont touchés par l'intensification des flux de migration irrégulière, entre autres facteurs. La Grèce soutient pleinement la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), une mission de maintien de la paix qui s'efforce de jouer un rôle constructif dans la promotion d'un processus politique inclusif pour garantir un meilleur avenir à la Libye. Nous sommes donc très satisfaits du renouvellement de son mandat et de la récente décision de le proroger

automatiquement. Nous nous félicitons également de la nomination de M^{me} Hanna Tetteh en qualité de Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Libye et nouvelle Cheffe de la MANUL. Nous sommes convaincus qu'elle mettra à profit sa vaste expérience et ses compétences dans ses nouvelles fonctions, vu qu'elle est hautement qualifiée et dotée d'un large éventail de références indiscutables. Nous nous devons de mentionner les efforts déployés par la Représentante spéciale adjointe Stephanie Koury, qui ont été particulièrement efficaces. Nous la félicitons pour son engagement et ses efforts inlassables en vue de régler les principaux problèmes du dossier libyen. Des réalisations telles que le déblocage de la situation autour de la Banque centrale de Libye sont à saluer.

En outre, nous nous félicitons de l'annonce de la création et du mandat du Comité consultatif, qui constitue une étape importante dans le processus politique dirigé par les Libyens et facilité par l'ONU. Dans ce contexte, nous félicitons la MANUL et M^{me} Koury personnellement pour leur initiative et leur détermination à garantir une composition équilibrée du Comité. Nous espérons qu'il s'agira d'un jalon essentiel sur la voie vers la tenue d'élections nationales et que cela conduira, à terme, à la stabilité et à la prospérité du pays. À cet égard, les objectifs et les principes directeurs énoncés dans la Feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen demeurent pertinents pour le processus politique. Sortir de l'impasse politique prolongée pour avancer vers la tenue d'élections nationales tant attendues afin de renouveler et de rétablir la légitimité des institutions libyennes n'a pas été une tâche facile. La tenue d'élections doit être une priorité pour la communauté internationale. La Grèce se félicite de la tenue du premier tour des élections municipales en Libye.

Cependant, il est difficile pour tout processus politique de progresser dans un environnement où la situation de sécurité reste fragile. Nous appelons toutes les parties prenantes à engager un dialogue en vue de renforcer les institutions. Dans le même temps, nous restons préoccupés par la présence prolongée de forces militaires étrangères en Libye. Il faut que toutes les forces étrangères, régulières comme irrégulières, et les mercenaires se retirent du sol libyen selon un chronogramme précis, car leur présence ne favorise ni la stabilité ni l'avancement du processus politique en Libye, ni la tenue d'élections libres, régulières et démocratiques.

La Grèce a accueilli favorablement la prorogation du régime de sanctions le mois dernier car la résolution adoptée (résolution 2769 (2025)) concilie comme il convient la prolongation des restrictions, d'une part, et la préservation des intérêts du peuple libyen, d'autre part. À cette occasion, la Grèce a souligné l'ajout aux critères de désignation de l'appui apporté aux groupes armés ou aux réseaux criminels et évoqué les préoccupations exprimées par la Libyan Investment Authority. Aujourd'hui, nous réaffirmons compter sur toutes les parties pour que, tout en s'abstenant des abus susceptibles de nuire au processus de paix, elles appliquent en toute bonne foi les dispositions supplémentaires.

Toutefois, la mise en œuvre des décisions du Conseil en matière de sanctions reste problématique. En particulier, en ce qui concerne l'exécution, par l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, opération IRINI, de l'embargo sur les armes en Libye décrété par l'ONU, nous devons reconnaître que l'opération s'efforce d'honorer son mandat. Malheureusement, comme l'indique le rapport final du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, on a observé des cas de refus répétés et persistants, voire agressifs, d'autoriser l'inspection de navires soupçonnés de violer l'embargo sur les armes. La Grèce n'épargnera aucun effort pour promouvoir le consensus et contribuer de manière constructive au renouvellement du mandat crucial de l'opération IRINI, qui expire en mai.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que la Grèce est attachée à une Libye robuste, stable, prospère et unifiée, une Libye dans laquelle l'état de droit soit rétabli,

une Libye responsable et respectueuse du droit international et dans laquelle tous les citoyens puissent récolter les fruits des processus électoraux, à l'abri de toute ingérence étrangère ou de tentatives de déstabilisation. Nous présentons à M^{me} Tetteh et à son équipe tous nos vœux sincères de succès tandis qu'elles facilitent le cheminement de la Libye vers la paix et la prospérité, une destination que seul le dialogue permettra d'atteindre.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de son exposé détaillé. Nous vous remercions aussi, Monsieur le Président, d'avoir, en qualité de Président par intérim du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, présenté les travaux du Comité.

Nous nous félicitons de la nomination de M^{me} Hanna Serwaa Tetteh en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Libye et espérons sincèrement que, forte de sa riche expérience, en particulier dans la région, elle contribuera à faire avancer concrètement la paix et la stabilité en Libye.

Le Pakistan, qui a une longue tradition d'amitié avec la Libye et son peuple, entend prendre sa part des efforts consentis par les Nations Unies pour promouvoir la paix et la stabilité en Libye. Nous réaffirmons notre attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de la Libye. Ma délégation est satisfaite que le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) ait été prorogé jusqu'en octobre. Nous sommes également heureux que le récent renouvellement du régime de sanctions prévoie le réinvestissement des avoirs gelés de la Libye afin d'en faire profiter le peuple libyen. Nous restons convaincus que les mesures de gel des avoirs ne sont pas censées revêtir de caractère punitif et que leur principal objectif est de protéger les avoirs pour en faire profiter le peuple libyen à une étape ultérieure.

Maintenant que les étapes procédurales liées à la prorogation du mandat et à la nomination de la Représentante spéciale ont été franchies, il est temps de se concentrer sur le rétablissement de la paix et de la stabilité en Libye et de veiller au bien-être du peuple libyen. Le rôle de la MANUL est crucial pour faciliter ce processus. Certaines mesures positives ont été prises, mais notre but premier doit être clair : faire en sorte que des élections présidentielle et législatives nationales libres, régulières, transparentes et inclusives se tiennent en Libye car c'est le meilleur moyen de promouvoir la paix et l'unité du pays.

Ma délégation note que la Haute Commission électorale nationale libyenne a annoncé le début de la deuxième phase des élections municipales en Libye, qui concerne 63 municipalités à travers le pays. De même, les élections qui se sont déroulées dans 58 municipalités en novembre dernier, avec un taux de participation notable, plus de 77 % des électeurs inscrits, sont une évolution positive. Nous nous réjouissons également de l'intensification des contacts entre toutes les parties prenantes en Libye tandis qu'elles s'emploient à mener le pays vers des élections présidentielle et législatives ouvertes à tous.

L'accord qui aurait été conclu entre les institutions militaires et de sécurité de l'est et de l'ouest du pays s'agissant de créer un centre conjoint de communication et d'échange d'informations pour sécuriser les frontières de la Libye mérite également d'être mentionné. La formation d'un Comité consultatif et la tenue d'un dialogue national sont des étapes positives pour sortir de l'impasse politique. Nous avons noté que le Comité consultatif a récemment tenu sa première réunion et adopté son règlement intérieur.

Ce ne sont toutefois là que des mesures préliminaires. Nous estimons que, sur la base de ces faits nouveaux encourageants, la Représentante spéciale du Secrétaire général et la MANUL doivent formuler un plan clair en vue d'atteindre l'objectif

d'élections libres, régulières et inclusives en Libye. Il ne fait aucun doute que des défis considérables sont là, et ils ont été évoqués ici par M^{me} DiCarlo et d'autres orateurs. Le plus formidable de ces défis réside dans la nécessité d'instaurer la confiance entre les divers groupes et parties prenantes en Libye. Il faudra une stratégie globale et bien définie de consolidation de la paix et de réconciliation afin d'accélérer la transition vers des élections ouvertes à tous et une paix durable.

Un processus dirigé et contrôlé par les Libyens est la seule voie menant à une paix et une stabilité pérennes. Le Pakistan encourage toutes les parties prenantes libyennes à entretenir la dynamique et à aborder dans un esprit constructif toutes les questions pendantes, dans le cadre d'un dialogue sincère, afin d'ouvrir la voie à l'unification de toutes les institutions. Le processus de réconciliation politique doit apporter les dividendes de la paix à tous les citoyens et être axé sur la garantie d'une répartition équitable des ressources nationales.

Le Pakistan entend rester un partenaire loyal aux côtés de la Libye dans son cheminement vers la paix, la stabilité et la prospérité.

M. Alfaro de Alba (Panama) (*parle en espagnol*) : Je voudrais avant tout remercier la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de nous avoir informés des derniers faits survenus en Libye et des efforts que déploie sans cesse la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour faciliter les dialogues politiques et promouvoir une solution durable à la crise actuelle.

Le Panama suit de près les événements en Libye, qui reste confrontée à des défis politiques, sociaux et sécuritaires. Malgré tous les efforts nationaux et internationaux, la situation reste très complexe. Les rivalités entre factions politiques, ainsi que la prolifération de groupes armés puissants, sont toujours un frein aux progrès vers une paix durable et stable. Sur le terrain, la présence notoire de pays tiers, qui défendent leurs objectifs géopolitiques propres et qui, au lieu de contribuer à la stabilisation du pays, font le contraire en privilégiant leurs propres intérêts plutôt que ceux de la population libyenne, ajoute de manière inquiétante à complexité de la situation.

L'impasse politique persistante est l'une des principales causes de l'instabilité. Le Gouvernement d'unité nationale internationalement reconnu et les factions rivales continuent de se disputer le contrôle, sans parvenir à un accord ferme qui créerait les conditions requises pour tenir rapidement des élections régulières assorties de règles du jeu claires. Ce blocage manifeste est encore compliqué par le fait que la Libye fonctionne sans Constitution politique ratifiée par référendum et avec une représentation électorale qui n'est toujours pas définie. Dans ce contexte, des éclaircissements supplémentaires sont nécessaires sur le registre électoral, sur l'identité des citoyens qui participeront en tant qu'électeurs ou candidats, et sur les restrictions qui, du fait de sanctions individuelles ou d'autres motifs judiciaires, peuvent empêcher la participation de candidats supplémentaires soumis à de telles circonstances.

Néanmoins, les récentes avancées techniques, pilotées par les experts libyens, et la réussite des élections municipales qui se sont tenues sont importantes pour mettre en place un cadre sûr et transparent pour les élections législatives. Nous pensons que des actions concrètes sont cruciales pour sortir de l'impasse et permettre au peuple libyen de s'exprimer enfin par les urnes, dans le cadre d'un processus électoral qui, pour les élections tant présidentielle que législatives, doit être transparent, bien organisé et bien exécuté et garantir des résultats crédibles et des élus légitimes.

Le Panama mesure toute l'importance que revêtent, pour la tenue d'élections, les progrès techniques réalisés et c'est pourquoi nous appuyons non seulement le mandat de la MANUL, mais aussi les efforts déployés pour l'organisation d'élections qui soient assorties d'une représentation des différentes factions de la société libyenne et qui puissent également être légitimement reconnues par la communauté internationale.

En ce qui concerne les sanctions sur les avoirs, imposées il y a plus de 14 ans et qui continuent d'affecter le patrimoine du peuple libyen, nous estimons juste d'octroyer une plus grande autonomie à la Libye, en lui permettant de participer aux décisions relatives à la gestion et à l'investissement de ses ressources financières, dans le cadre défini par les sanctions économiques en vigueur dans la mesure où elles sont maintenues. Ces sanctions doivent être soigneusement examinées afin de ne pas entraver le développement économique et politique du pays et de ne pas le pénaliser.

La difficulté politique en Libye est monumentale. La crise a déchiqueté le tissu social et les institutions du pays, rendant encore plus difficile une gouvernance effective. À cet égard, le Panama réaffirme l'importance d'une démarche globale qui associe stabilité politique et économique et respect des droits humains et des aspirations du peuple libyen.

Il est donc impératif que le Conseil de sécurité reste très vigilant, se maintienne au fait de la situation et travaille avec cohésion pour accompagner la transition politique de la Libye et l'avancement du processus électoral, qui doit être dirigé et contrôlé par les Libyens eux-mêmes.

Le Panama appuie les efforts de la MANUL et salue la nomination de la nouvelle Représentante spéciale, M^{me} Hannah Tetteh, qui, forte des compétences dont elle a fait preuve au cours de sa brillante carrière, garantit d'avance le succès de la Mission et offre une occasion bienvenue de revitaliser son mandat. Nous sommes convaincus que la MANUL continuera de s'employer à faciliter le dialogue et à promouvoir une transition politique réussie, fondée précisément sur le dialogue et la réconciliation.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, la Sierra Leone et la Somalie, et de mon propre pays, le Guyana.

Nous remercions la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé éclairant. Nous saluons également la participation du Représentant permanent de la Libye à notre séance. Nous profitons de cette occasion pour féliciter M^{me} Hanna Tetteh de sa nomination récente en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Libye et Cheffe de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Nous remercions M^{me} Stephanie Koury d'avoir dirigé la MANUL avec diligence durant l'intérim. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana vous remercient aussi, Monsieur le Président, de votre exposé sur le Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Depuis la dernière séance du Conseil sur la situation en Libye (voir S/PV.9838), nous avons observé plusieurs évolutions importantes qui nous semblent insuffler un élan positif à la Libye. Il s'agit notamment de la nomination de la nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général, de la prorogation du mandat de la MANUL, du renouvellement du régime des sanctions concernant la Libye et du début de la deuxième phase des élections municipales.

Néanmoins, les trois membres africains du Conseil et le Guyana restent préoccupés par l'absence de progrès s'agissant de régler les questions pendantes liées à la rédaction de projets de loi électorale en vue de convoquer des élections nationales en Libye. La tenue de ces élections reste une question clef pour sortir de l'impasse en Libye et pour garantir que le peuple libyen soit pleinement consulté pour déterminer son avenir. Nous exhortons l'ONU, et la MANUL en particulier, à intensifier les efforts faits pour aider la Libye à progresser sur cet aspect crucial.

À cet égard, nous prenons note de la création d'un Comité consultatif dans le cadre de l'initiative politique à plusieurs volets de la MANUL. Nous sommes convaincus qu'un processus inclusif et assorti d'échéances sera propice au dialogue

et aux consultations avec les parties prenantes concernées. Nous soulignons que le processus doit être pleinement inclusif et transparent, et que toutes les parties prenantes, notamment le peuple libyen, doivent en être pleinement informées et y être associées, afin qu'il suscite confiance. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana notent qu'il s'agit d'un Comité consultatif auprès de la MANUL et que ses propositions visent à encourager la poursuite des consultations entre la Mission et les décideurs et parties prenantes libyens concernés. Nous demandons instamment que la manière dont ces travaux sont entrepris fasse l'objet d'une attention particulière, afin qu'ils permettent d'avancer sur les questions pendantes et ne créent pas de difficultés supplémentaires.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana soulignent le rôle crucial des représentants du Comité 6+6 pour débloquer la situation. Nous les exhortons à engager un dialogue constructif avec la Représentante spéciale Tetteh pour sortir de l'impasse, en particulier en ce qui concerne les désaccords sur les lois électorales. Nous incitons également les représentants à discuter de propositions qui soient viables sur le plan politique et susceptibles de régler les litiges pendants.

Sachant qu'il faut faire en sorte que le peuple libyen retrouve confiance dans les processus politiques en cours, y compris dans le rôle de la MANUL, la participation citoyenne à ces processus, en particulier des femmes et des jeunes, est essentielle. Nous appelons leur mobilisation et leur participation concrètes à tous les processus politiques, et engageons à lever tous les obstacles et restrictions à cet égard.

Quant aux conditions de sécurité, les trois membres africains du Conseil et le Guyana jugent extrêmement encourageant que le cessez-le-feu de 2020 continue de tenir, bien qu'ils soient conscients de la précarité de la situation sécuritaire et des divisions internes au sein des forces de sécurité, lesquelles continuent d'exiger toute l'attention du Conseil.

Nous mettons en garde contre toute action unilatérale susceptible d'aggraver la discorde entre Libyens et d'enraciner davantage les divisions institutionnelles. De telles actions pourraient hypothéquer les progrès engrangés sur le plan politique, y compris la revitalisation et l'application de l'Accord politique libyen et du Forum de dialogue politique interlibyen. Elles pourraient aussi peser sur les aspirations économiques de la Libye et sur le bien-être de sa population.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana soulignent en outre que les ressources naturelles de la Libye, pétrole compris, doivent être protégées de toute exploitation illégale, et nous réaffirmons que ces ressources doivent être utilisées uniquement au profit du peuple libyen.

Nous sommes profondément préoccupés par l'incidence négative des conflits au Soudan et en Syrie sur l'appareil sécuritaire libyen. Cela souligne l'imbrication des conditions de sécurité régionales et la nécessité d'une action collective. Nous renouvelons donc notre appel à tous les combattants étrangers, les forces étrangères et les mercenaires pour qu'ils se retirent de Libye immédiatement et sans condition. Nous soulignons également que le territoire libyen ne doit pas être exploité pour servir des objectifs militaires au Soudan, et nous demandons instamment que la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Libye soient pleinement respectées.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana prennent acte des efforts faits par le Gouvernement pour lutter contre les migrations irrégulières, la traite des êtres humains et la contrebande d'armes, et pour sécuriser ses frontières contre les réseaux criminels et terroristes, malgré les défis de taille auxquels il se heurte.

Nous sommes convaincus que la stabilité en Libye est étroitement liée à une mobilisation constante et concrète de la Commission militaire conjointe 5+5, afin de produire des résultats durables. Nous nous félicitons donc de l'accord récent portant

création d'un centre conjoint de communication et d'échange d'informations entre les équipes de coordination technique conjointes des institutions militaires et de sécurité de l'est et de l'ouest du pays. Cette initiative appuiera les institutions chargées de sécuriser les frontières de la Libye, notamment celles chargées de lutter contre le terrorisme et les migrations irrégulières. Nous encourageons les États Membres à soutenir cette initiative en coopérant dans le cadre du mécanisme de coordination de la sécurité mentionné dans la résolution 2769 (2025).

Dans le même temps, nous insistons sur la nécessité pour les autorités libyennes de veiller à ce que des garde-fous soient mis en place pour protéger les droits des réfugiés et des migrants. À cet égard, nous sommes très préoccupés par la découverte récente de deux charniers en Libye, dans lesquels se trouveraient plus de 90 dépouilles, et nous demandons qu'une enquête approfondie soit menée à ce sujet.

Malgré l'importance de ces initiatives en matière de sécurité, les trois membres africains du Conseil et le Guyana soulignent que la stabilité et la sécurité à long terme de la Libye reposent essentiellement sur une solution politique contrôlée et dirigée par les Libyens.

Pour terminer, nous réaffirmons notre appui indéfectible au rôle important de la Représentante spéciale du Secrétaire général. Nous exhortons le Conseil de sécurité à se joindre à nous pour appuyer les efforts qu'elle déploie afin de contribuer à l'instauration d'une paix, d'une stabilité et d'une croissance durables, dans l'intérêt du peuple libyen.

M^{me} Lassen (Danemark) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé instructif. Je salue également la participation du représentant de la Libye à la présente séance.

Comme d'autres, je voudrais tout d'abord saluer la nomination de M^{me} Hanna Tetteh en tant que nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Libye en ce moment critique. Nous nous félicitons aussi de la prorogation du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour neuf mois supplémentaires. Nous espérons que tous ces faits nouveaux favoriseront la mise en place d'un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens.

Je voudrais formuler trois réflexions à cet égard.

Premièrement, le peuple libyen a le droit de décider de son avenir. Il attend depuis plus de trois ans la tenue des élections nationales prévues. Nombreux sont ceux qui attendent depuis des décennies de pouvoir se faire entendre. Certaines jeunes générations n'ont jamais pu voter dans le cadre d'élections nationales. L'achèvement, l'année dernière, de la première phase des élections municipales a constitué une première étape bienvenue. Cette étape, suivie par le lancement récent d'une nouvelle phase, est prometteuse en ce qui concerne la mise en œuvre du processus électoral national attendu depuis longtemps.

Nous félicitons la Représentante spéciale adjointe Koury d'avoir lancé une initiative pour sortir de l'impasse politique, et espérons que la Représentante spéciale Tetteh fera fond sur cette initiative en vue de l'organisation des élections nationales. L'annonce récente de la formation du Comité consultatif et de la nomination de ses membres est une évolution positive qui arrive à point nommé. Nous félicitons la MANUL d'avoir veillé à assurer une représentation équilibrée du point de vue du genre, de la culture et de la répartition géographique. Nous exhortons toutes les institutions et parties prenantes libyennes à appuyer les travaux du Comité et à le préserver de toute ingérence politique. Une vision nationale unifiée est indispensable pour progresser sur la voie des élections nationales et de l'unification des institutions. C'est la seule voie viable vers la stabilité et la prospérité à long terme pour le peuple libyen.

Deuxièmement, les femmes continuent de se heurter à des obstacles importants qui les empêchent de participer à la vie politique en Libye. Il est urgent de s'attaquer à ce problème. Aucune femme ne devrait craindre de subir des représailles en raison de son engagement politique, que ce soit en ligne ou hors ligne. Les femmes doivent être présentes à la table où sont prises les décisions concernant l'avenir de la Libye. Elles doivent pouvoir faire valoir publiquement leurs droits et leurs intérêts. Comme les autres composantes de la société civile, les organisations de défense des droits des femmes doivent être soutenues et avoir la possibilité de mener leurs activités en toute liberté.

Troisièmement, le Danemark reste vivement préoccupé par les conditions de sécurité précaires en Libye. Nous nous félicitons de l'engagement continu de la Commission militaire conjointe 5+5 et des efforts qu'elle déploie pour réunifier les institutions militaires et de sécurité de la Libye et mettre en œuvre l'accord de cessez-le-feu de 2020. La présence continue de combattants étrangers et de mercenaires en Libye est extrêmement déstabilisante. Leur retrait complet du territoire libyen doit être assuré.

En outre, nous condamnons les violations constantes et systématiques du droit international, en particulier du droit international des droits de l'homme, commises par les entités libyennes chargées de la sécurité. Comme d'autres, nous sommes très préoccupés par la découverte récente de charniers et demandons qu'une enquête indépendante soit menée. L'application du principe de responsabilité revêt une importance cruciale. Le Danemark appuie pleinement le travail de la Cour pénale internationale en Libye. Nous nous félicitons du renforcement de la collaboration des autorités libyennes avec la Cour et appelons tous les acteurs à exécuter les mandats d'arrêt en suspens. Il ne peut y avoir d'impunité pour les atrocités criminelles qui ont été commises.

Pour terminer, les Libyens méritent des institutions indépendantes et unifiées. Ils méritent un État qui respecte l'état de droit, un État qui réponde aux besoins du plus grand nombre, et non aux désirs de quelques-uns. Nous espérons que la nomination de la Représentante spéciale Tetteh permettra de réaliser des progrès concrets. Le Danemark appuie pleinement les efforts qu'elle déploie pour mettre en œuvre efficacement le mandat de la MANUL. Nous exhortons toutes les parties prenantes à faire de même.

M^{me} Shea (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de son exposé et de l'attention qu'elle porte au dossier libyen. Nous saluons son engagement indéfectible à veiller à ce que la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) continue d'être dirigée par une personne qualifiée, et nous nous félicitons de la nomination, par le Secrétaire général, de M^{me} Hanna Tetteh en tant que nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général. L'expérience qu'elle a acquise au sein de l'ONU au Soudan et au Soudan du Sud éclairera sans aucun doute son approche pour relever les défis les plus pressants de la Libye.

La Représentante spéciale Tetteh a la chance de pouvoir prendre ses nouvelles fonctions à la tête de la MANUL avec Stephanie Koury à ses côtés. M^{me} Koury a accompli un excellent travail en sa qualité de fonctionnaire responsable de la MANUL depuis avril dernier. Nous saluons les efforts déployés par M^{me} Koury pour collaborer avec les parties prenantes libyennes afin de résoudre la crise de la Banque centrale. Par son travail, elle a démontré qu'il est possible de recourir à une approche fondée sur le consensus pour relancer le processus politique. Nous saluons les efforts déployés par la MANUL pour briser l'impasse politique en Libye, notamment la création récente du Comité consultatif de la Mission, qui offre à un large éventail de Libyens une occasion importante d'élaborer des propositions viables sur le plan politique. Nous continuerons de suivre de près ses progrès.

Une solution politique est la seule voie vers une stabilité à long terme en Libye. Face aux actions déstabilisatrices d'acteurs extérieurs, le temps est un facteur crucial dans les efforts menés sous l'égide de l'ONU. Pour préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Libye, il est indispensable de parvenir à une réunification plus large des institutions libyennes par le biais d'une intégration entre l'est et l'ouest en matière de sécurité, ce qui est désormais possible depuis que le Conseil a modifié le régime d'embargo sur les armes le mois dernier. Du 4 au 6 février, une délégation américaine de haut niveau s'est rendue à Tripoli, Benghazi et Syrte afin de réaffirmer l'importance de maintenir l'accord de cessez-le-feu libyen et d'atteindre les objectifs de réintégration inscrits dans les résolutions successives du Conseil. Pour tirer parti de ces progrès, nous exhortons également les parties libyennes à parvenir à un accord sur un budget unifié afin de préserver la stabilité économique de la Libye, d'investir dans le développement et de mettre fin aux conflits persistants sur le partage des revenus qui ont provoqué des fermetures par le passé.

Enfin, nous nous réjouissons que le Conseil ait mis à jour les critères de désignation, en y incluant des personnes et entités qui déstabilisent la Libye par le biais de l'exploitation et de l'exportation illicites de pétrole. La contrebande de carburant draine le pays d'une quantité considérable de richesses. Il faut lutter contre ce vol et cette corruption, dans l'intérêt du peuple libyen.

M. Cho (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de l'exposé détaillé qu'elle nous a présenté aujourd'hui. Je salue également la participation du représentant de la Libye à la présente séance.

Alors que ce mois-ci marque le quatorzième anniversaire du début de la crise en Libye, ce pays se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins, partagé entre l'espoir de progresser vers la démocratie et une frustration persistante face à la stagnation. Pour sortir de cette impasse politique prolongée, le rôle de médiation et les bons offices de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) sont aujourd'hui plus importants que jamais.

À cet égard, je me félicite de la nomination de la nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Hanna Tetteh, et je suis convaincu qu'elle saura insuffler un nouvel élan, en s'appuyant sur sa vaste expérience de la médiation et de la diplomatie aux niveaux national, régional et international. Dans le même temps, je voudrais exprimer ma sincère reconnaissance à la fonctionnaire responsable, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, M^{me} Koury, pour ses nombreuses réalisations, malgré l'absence d'un chef ou d'une cheffe de la Mission.

Je tiens à présent à souligner trois points.

Premièrement, nous nous félicitons de la création du Comité consultatif de la MANUL et de la tenue de sa première réunion la semaine dernière. Nous pensons que ce mécanisme est arrivé à point nommé et contribue à revitaliser le processus politique en Libye. Nous exhortons toutes les parties concernées à appuyer pleinement ses travaux visant à formuler des propositions solides sur le plan technique et viables du point de vue politique sur les principales questions litigieuses relatives au cadre électoral qui entravent la tenue des élections présidentielle et législatives. Nous espérons sincèrement que les recommandations qui seront présentées par le Comité, en se fondant sur les cadres politiques et les lois approuvés par les acteurs politiques libyens, constitueront une avancée pragmatique pour les phases ultérieures du processus politique. Nous espérons également que ces efforts aboutiront à un véritable dialogue intralibyen et à une vision nationale unifiée pour l'avenir, notamment en menant à bon terme le processus d'élaboration de la Constitution.

Deuxièmement, toutes les parties prenantes en Libye doivent s'abstenir de mesures unilatérales qui aggravent les divisions institutionnelles. Elles doivent au contraire poursuivre leurs efforts pour unifier les institutions nationales, avec l'aide

cruciale de la MANUL. À cet égard, nous saluons la création, le mois dernier, d'un centre conjoint pour la sécurité des frontières, composé d'institutions militaires et de sécurité de l'ouest et de l'est du pays. Ce mécanisme de coordination entre les deux parties devrait contribuer à lutter contre l'immigration illégale et le terrorisme dans les zones frontalières. Il sera essentiel de poursuivre les efforts d'unification des institutions militaires pour renforcer la sécurité de la Libye et préserver son intégrité territoriale. Dans le même ordre d'idées, nous soulignons qu'il importe d'adopter, dès que possible, un budget national unifié, pour renforcer la responsabilité fiscale, optimiser l'allocation des ressources et garantir la stabilité économique de la Libye.

Troisièmement, nous demandons à tous les États Membres de respecter les sanctions du Conseil de sécurité, en particulier l'embargo sur les armes, pour favoriser la stabilité en Libye et au-delà. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'influence croissante des groupes armés libyens, qui participent activement aux flux d'armes illicites en Libye et au-delà, à la contrebande de pétrole et à l'exploitation de migrants et de demandeurs d'asile à des fins mercantiles, ce qui entraîne de graves violations des droits humains. Dans le même temps, la concurrence et les affrontements entre les différents acteurs armés pour le contrôle des territoires et l'accès aux ressources, notamment dans les régions riches en pétrole, continuent de faire peser une menace sur la stabilité en Libye. Nous appelons les puissances étrangères à cesser de transférer des armes vers la Libye, en violation de l'embargo sur les armes, pour servir leurs intérêts géopolitiques étroits, car ces armes illégales déstabilisent non seulement la Libye, mais également la région dans son ensemble, en alimentant le terrorisme et en mettant en danger les civils.

Il est essentiel de parvenir à un règlement politique durable en Libye, dans l'intérêt non seulement du peuple libyen, mais également de l'ensemble de la région. J'appelle une fois de plus tous les acteurs libyens à coopérer et à discuter en toute bonne foi des moyens concrets de sortir de l'impasse politique. À cette fin, la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, doit faire preuve d'unité pour appuyer un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens.

M^{me} Blokar Drobić (Slovénie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé. Je salue également la présence du Représentant permanent de la Libye à cette séance.

À l'occasion de cette première séance d'information de l'année sur la Libye, nous nous réjouissons de plusieurs évolutions positives qui, nous l'espérons, donneront un nouvel élan au processus politique libyen, qui se trouve dans une impasse fragile depuis bien trop longtemps. Tout d'abord, nous nous joignons à d'autres délégations pour saluer la nomination récente de M^{me} Hanna Serwaa Tetteh comme Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Libye et Cheffe de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec M^{me} Tetteh à ce titre et nous attendons avec intérêt son exposé à la prochaine séance du Conseil sur la Libye. Nous nous félicitons également de la prorogation automatique du mandat de la MANUL jusqu'en octobre de cette année et de la récente mise à jour du régime des sanctions contre la Libye, et nous remercions le Royaume-Uni, en sa qualité de rédacteur, et tous les membres du Conseil de leur action dans ce domaine. En outre, nous saluons le dévouement et l'engagement dont a fait preuve la Représentante spéciale adjointe, Stephanie Khoury, en sa qualité de fonctionnaire responsable de la Mission. Durant cette période, un accord crucial sur la Banque centrale de Libye a été conclu, sous l'égide de l'ONU, et un premier tour d'élections municipales a été organisé avec succès à la fin de l'année 2024. Nous appelons à des progrès en vue de la tenue du deuxième tour des élections municipales dans les plus brefs délais.

Nous pensons que nous pouvons et devons faire fond sur ces avancées. C'est pourquoi nous considérons la création, au début de ce mois, d'un Comité consultatif

comme une étape très positive et une occasion pour la Libye d'avancer vers la stabilité et la tenue d'élections nationales qui n'ont que trop tardé. Nous encourageons le Comité à se pencher sur les questions de fond dans les meilleurs délais. Nous appelons de nouveau toutes les parties prenantes libyennes à coopérer de manière constructive avec la MANUL et ses dirigeants en ce qui concerne l'initiative politique à plusieurs volets qui a été présentée au Conseil en décembre. Il sera essentiel d'engager un dialogue de bonne foi et de faire preuve de compromis pour régler toutes les questions litigieuses en suspens, notamment en ce qui concerne le cadre électoral. Nous demeurons convaincus que ce processus doit être inclusif, avec la participation des Libyens de tous horizons, et nous soulignons en particulier l'importance d'une participation pleine, égale, véritable et en toute sécurité des femmes, ainsi que la nécessité d'associer la jeunesse libyenne à ces efforts.

La découverte choquante, au début du mois, de deux charniers en Libye contenant les corps de dizaines de migrants est un rappel tragique de l'ampleur et de la gravité des défis auxquels le pays est confronté.

Ces crimes odieux doivent faire l'objet d'une enquête approfondie. Nous saluons les efforts déployés par les autorités libyennes pour mener à bien l'opération visant à sauver les migrants des mains des trafiquants. Nous demandons à toutes les parties prenantes de renforcer la coopération régionale pour protéger les migrants et veiller à ce que ceux qui les exploitent et leur infligent de mauvais traitements soient traduits en justice.

Nous estimons que nous avons l'occasion de mettre enfin un terme à la phase de transition en Libye, grâce à un processus démocratique inclusif, dans le cadre duquel l'ONU est appelée à jouer un rôle central. À notre avis, c'est le moyen le plus sûr de garantir la paix, la prospérité et la sécurité non pas dans l'intérêt de quelques-uns, mais de toutes et tous en Libye.

M^{me} Meyer (France) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, M^{me} Rosemary DiCarlo, pour son exposé. Je salue la présence du Représentant permanent de la Libye à cette séance.

Tout d'abord, la France félicite M^{me} Hanna Tetteh de sa nomination comme Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Libye. Nous l'assurons de notre plein soutien dans l'accomplissement de sa mission. La relance d'un processus politique, mené par et pour les Libyens avec l'appui des Nations Unies, est essentielle pour que la Libye retrouve son unité, sa stabilité et sa souveraineté. Il est urgent de parvenir à la formation d'un nouveau gouvernement unifié, à même d'organiser des élections présidentielle et législatives dans les meilleurs délais, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et à la demande du peuple libyen.

Les célébrations du quarantième anniversaire de la révolution du 17 février 2011 nous ont encore rappelé l'aspiration du peuple libyen à un avenir meilleur.

Dans cette perspective, la formation, sous l'égide de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), d'un Comité consultatif chargé de formuler des recommandations pour relancer le processus politique en Libye est une étape positive. Nous appelons tous les acteurs libyens et internationaux à coopérer avec la nouvelle Représentante spéciale afin de sortir de l'impasse politique et de permettre la tenue des élections législatives et présidentielle.

Sur le plan sécuritaire, il est urgent de mettre en œuvre le retrait de toutes les forces étrangères, combattants étrangers et mercenaires du territoire libyen, conformément au plan de retrait endossé par les Nations Unies en 2021. Il nous faut aussi poursuivre les efforts en vue de la réunification des institutions militaires et sécuritaires libyennes. Cette réunification est indispensable pour garantir la souveraineté de la Libye et mettre un terme à l'emprise croissante des milices sur les institutions

libyennes. Nous condamnons la récente tentative d'assassinat qui a ciblé le Ministre d'État libyen chargé des affaires de la primature.

Sur le volet économique, nous appelons à la transparence, à l'amélioration de la gouvernance des institutions financières et à la reddition des comptes. L'argent de la Libye doit profiter aux Libyens. La formation d'un gouvernement unifié va de pair avec l'adoption d'un budget unifié.

Enfin, la France est préoccupée par les nombreuses violations des droits de l'homme en Libye, y compris les arrestations et détentions arbitraires et les disparitions forcées. La découverte récente de fosses communes est alarmante. La France rappelle l'urgence de combattre la traite d'êtres humains en Libye et de protéger les droits de l'homme, en particulier les droits des personnes migrantes. Nous soutenons l'appel de la MANUL à la mise en place d'une enquête approfondie et soulignons la nécessité de lutter contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je voudrais faire trois observations.

Premièrement, faire progresser le processus politique constitue une priorité. Un nouveau cycle d'élections locales est en cours dans 63 municipalités en Libye, et certaines factions ont signé la charte de paix et de réconciliation nationale. Ces évolutions méritent d'être saluées et reconnues. Dans l'immédiat, les parties libyennes doivent accélérer les progrès dans des domaines clés tels que la tenue d'élections nationales dans le calme, la mise en place d'institutions publiques unifiées et la réconciliation nationale, en mettant de côté leurs désaccords et en renforçant la confiance afin d'ouvrir la voie à une stabilité durable dans le pays. Dans le cadre de ce processus, la communauté internationale doit respecter le rôle de premier plan du peuple libyen et éviter toute ingérence extérieure indue. La Chine constate que la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a récemment mis en place un Comité consultatif sur les élections nationales en Libye et espère que la MANUL renforcera la communication avec les parties libyennes et présentera des propositions concrètes sur la promotion des élections et le règlement des questions contentieuses. Nous saluons la nomination de M^{me} Hanna Tetteh en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Libye et espérons qu'elle continuera de promouvoir le processus politique.

Deuxièmement, l'amélioration des conditions de sécurité reste un impératif. La situation générale en matière de sécurité en Libye reste fragile. La Chine accueille avec satisfaction la tenue de la première réunion de la Commission militaire conjointe 5+5 de cette année au Caire et appelle les parties à respecter le cessez-le-feu, qu'il n'a pas été facile d'instaurer, et à s'abstenir de toute action unilatérale susceptible d'entraîner une escalade. La MANUL doit contribuer à la surveillance de l'application du cessez-le-feu et à l'unification des institutions militaires et de sécurité, conformément à son mandat. La découverte récente de charniers présumés de migrants en Libye montre que le problème de la migration clandestine et de la traite des personnes est toujours d'actualité dans le pays. La Chine appelle la communauté internationale et les pays de la région à renforcer la coopération avec la Libye afin d'enrayer la montée de la criminalité.

Troisièmement, les progrès en matière de reconstruction et de développement sont le fondement de la paix. Ces derniers temps, la production et les exportations de pétrole libyen ont été généralement stables et continuent d'augmenter. La Chine espère que les parties régleront de manière appropriée leurs différends concernant la gestion de l'industrie pétrolière et la répartition des recettes, qu'elles parviendront à un consensus sur un budget unifié et qu'elles veilleront à ce que les richesses du pays soient utilisées pour promouvoir le développement social et le bien-être de la

population. Le mois dernier, pour la toute première fois, le Conseil de sécurité a apporté des ajustements aux mesures de gel des avoirs de la Libye, en autorisant la Libyan Investment Authority à réinvestir les réserves de trésorerie gelées. Nous espérons que les parties mettront rapidement en place des mesures positives à cet égard et continueront de protéger les biens communs du peuple libyen afin que les avoirs gelés puissent réellement profiter à la population.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la Libye.

M. El-Sonni (Libye) (*parle en arabe*) : Nous tenons tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous saisissons cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil, à savoir la Somalie, le Pakistan, la Grèce, le Danemark et le Panama. Je leur souhaite à tous plein succès. Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé. Je me félicite également de la nomination de M^{me} Hanna Tetteh en tant que nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Libye.

Quatorze années se sont écoulées depuis que les dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies ont été appliquées à la Libye. À cette époque où les Libyens rêvaient d'un avenir de justice et de liberté et d'un État fondé sur le droit et des institutions, ils rêvaient également d'un parcours démocratique et d'une constitution permanente qui leur permettrait de se rendre aux urnes pour choisir leurs représentants. Malheureusement, dès le premier jour, ces rêves se sont heurtés à de multiples problèmes et crises, notamment les ingérences étrangères, directes ou indirectes, dans les affaires libyennes. Mon pays a été utilisé comme une arène régionale pour des règlements de comptes et des guerres par adversaires interposés.

Mme Tetteh est la dixième personne nommée en tant qu'envoyée ou représentante du Secrétaire général pour la Libye en 14 ans. Il s'agit en soi d'un chiffre record qui mérite l'attention du Conseil. La question qui se pose est la suivante: le problème vient-il des envoyés ou des mécanismes de l'ONU, ou est-il lié aux interventions et à l'imposition de solutions et d'objectifs extérieurs? Ce sont là autant de questions que le Conseil et la Représentante spéciale doivent examiner afin de rendre justice aux Libyens. Nous devons cesser de leur reprocher la situation actuelle, les aider à surmonter cette crise et appuyer leur volonté, leur leadership et leur appropriation de la solution.

Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec M^{me} Tetteh et nous espérons qu'elle saura tirer des enseignements du passé et ne répétera pas les mêmes erreurs en suivant les mêmes approches tout en s'attendant à des résultats différents. Nous la prions de mener à bien ce qui a été entrepris et de s'en servir comme tremplin pour soutenir une voie politique claire qui favorisera la mise en œuvre des accords politiques conclus, qu'il s'agisse de l'Accord politique libyen de Skhirat ou de l'accord de cessez-le-feu signé à Genève. Nous devons également encourager les initiatives libyennes qui prennent en compte l'équilibre et la représentation politique sans exclusion, en veillant à ce que toutes les parties prenantes s'engagent à obtenir les résultats convenus en attendant la tenue des élections législatives que tout le monde réclame. L'expérience des élections municipales qui ont eu lieu récemment dans tout le pays est un bon exemple, qui a prouvé que la Libye était capable d'organiser des élections si elle bénéficie d'un soutien et s'il y a une volonté politique.

En ce qui concerne le Comité consultatif récemment annoncé par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), nous soulignons l'importance que revêt la participation des Libyens à de telles initiatives. Nous ne remettons pas en question les membres du Comité, leur patriotisme ou leur volonté d'apporter des solutions à la crise, mais nous soulignons en même temps l'importance qu'il y a à garantir la représentation de tous les partis politiques et de toutes les couches de la

société s'agissant de ce comité ou de toute autre initiative et à veiller à ce que toutes les tendances politiques soient prises en compte et à ce que ses travaux soient menées en toute transparence, dans le cadre d'un mécanisme clair en consultation avec les représentants de tous les courants politiques. Nous soulignons donc qu'il est important que le Comité consultatif travaille en parallèle et de manière complémentaire avec toutes les autres initiatives politiques, économiques et de sécurité.

Nous espérons que la MANUL et l'ONU seront en mesure de répondre aux questions que beaucoup se posent et auxquelles nous attendons toujours des réponses. Je crois que même les membres du Comité attendent des réponses. Qu'attendons-nous du Comité consultatif ? Quels sont la feuille de route et le calendrier prévus pour le processus politique ? Ces questions ont été posées par plusieurs orateurs aujourd'hui. Quel est le rôle du Comité consultatif ? Attendons-nous de lui qu'il présente une proposition ou plusieurs, et les partis politiques actifs participeront-ils à ce processus ? Ce sont des questions importantes auxquelles il faut répondre pour permettre aux Libyens de comprendre la direction que prennent ces initiatives et ces processus, en particulier compte tenu de la crise de confiance dont nous avons été témoins au cours des dernières années. Comment ces initiatives nous permettront-elles de parvenir au consensus souhaité pour que le pays soit en mesure d'organiser des élections législatives et de mettre fin à l'impasse et aux phases de transition préalables ? Ce sont des questions importantes, comme je l'ai dit. En résumé, nous souhaitons une feuille de route qui définit clairement les délais et les résultats attendus, le tout devant mener à la tenue d'élections.

Il faut intensifier les efforts visant à réunifier les institutions militaires et de sécurité. Il faut également faciliter les réunions de la Commission militaire conjointe et faire davantage pour mettre fin à toutes les formes d'ingérence étrangère sur le territoire libyen, quelles que soient leurs désignations. La réunification des institutions militaires et chargées de la sécurité a pour but de garantir le monopole de l'État sur les armes. Ces mesures contribueront sans aucun doute à lutter contre le terrorisme, la criminalité organisée et la traite des êtres humains, ainsi qu'à s'attaquer aux problèmes et aux violations dont sont victimes les migrants, à renforcer la sécurité des frontières et à protéger le pays contre les ingérences étrangères.

La récente découverte de charniers de migrants est tragique. Cependant, elle montre également qu'en l'absence d'une solution politique rapide et globale, ces atteintes et violations sont malheureusement amenées à se poursuivre. Je demande aux membres du Conseil qui évoquent ce type de problèmes en Libye, en particulier la migration clandestine, de mentionner également les pays et les réseaux internationaux qui contribuent à cette tragédie. Or, rien n'est dit à ce sujet et aucun effort n'est réellement déployé pour demander des comptes aux responsables au niveau international, qu'il s'agisse des pays où sont basés ces réseaux ou des pays qui accueillent les migrants, en Afrique ou en Europe.

En ce qui concerne les sanctions, nous remercions la Chine d'avoir présidé le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, en l'absence d'un Président depuis la fin du mandat du Japon. Il ne fait aucun doute que ce vide a des répercussions négatives sur ce dossier, et nous espérons qu'un Président sera bientôt nommé. Nous renouvelons également notre demande fréquemment répétée de retirer de la liste des sanctions certaines personnes qui y figurent depuis 2011, soit pour des raisons humanitaires, soit parce qu'elles n'auraient jamais dû y être inscrites, pour éviter que cette question ne soit politisée et exploitée dans le cadre de différends politiques.

Nous saisissons également cette occasion pour saluer les efforts déployés qui ont permis l'adoption de la résolution 2769 (2025) (voir S/PV.9838) qui, après toutes ces années, donne à la Libyan Investment Authority le droit d'investir et de gérer les avoirs et les fonds gelés, dans le but de les préserver, et non pour les débloquent. Nous

répétons ici, comme cela est clairement énoncé dans la résolution 2769 (2025) adoptée récemment, à l'intention de tous ceux qui doutent ou qui sèment délibérément la confusion avec leurs voix discordantes, que nous n'avons jamais demandé le déblocage des avoirs et des fonds gelés durant cette période, afin de protéger la richesse des Libyens contre les tentatives de plusieurs pays d'exploiter la situation actuelle pour s'en emparer, malheureusement. Nous ne permettrons pas que cela se produise. Le Conseil est bien conscient de la situation concernant le gel des avoirs libyens et du fait qu'il ne durera pas indéfiniment.

Nous soulignons l'importance de la réconciliation nationale, qui est un pilier de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Libye. Nous saluons le rôle joué par l'Union africaine à cet égard et les visites auxquelles ont participé diverses parties prenantes libyennes, ainsi que les efforts qui ont été déployés récemment à Addis-Abeba. Dans le même temps, nous tenons à souligner que toute réconciliation doit être fondée sur la justice transitionnelle, la responsabilité, la vérité et les réparations, des principes qui doivent s'appliquer à tous, en toutes circonstances. Il doit s'agir d'une réconciliation nationale globale, et non d'une réconciliation politique étroite. Nous appelons donc les différentes parties prenantes à faire fond sur ce qui a été réalisé jusqu'à présent, que ce soit par l'Union africaine, la Chambre des représentants, le Conseil présidentiel et les différents comités et commissions, et à unir leurs efforts pour mener à bien ce processus, conformément aux attentes des parties prenantes, et à tenir compte des préoccupations des différentes parties. Nous espérons que tout le monde respectera ces principes et que la charte nationale tant attendue sera enfin adoptée. C'est cette charte qui servira de base pour des progrès dans d'autres volets, qu'ils soient politiques, économiques ou sécuritaires.

Pour terminer, le Conseil doit comprendre que la situation en Libye est influencée par les conflits et les changements politiques et sécuritaires en cours dans la région, qui ont clairement des répercussions directes sur le pays, d'autant plus que les protagonistes sont les mêmes que ceux qui s'ingèrent dans nos affaires. Nous préconisons donc un optimisme prudent. Nous espérons que les accords et les récentes réunions entre les pays concernés contribueront à la stabilité en Libye. Ces pays se sont réunis récemment pour débattre de la guerre en Ukraine, de l'agression à Gaza et de la situation en Syrie, autant d'éléments qui ont une incidence sur la situation libyenne. Nous espérons que ces accords et ces réunions permettront de mettre fin à la crise en Libye et aux ingérences sur le territoire libyen.

La séance est levée à 11 h 25.